



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La lutte contre l'habitat indigne et non décent :

Zoom Année 2015

les démarches amiables – le repérage, la qualification- les actions de formations des acteurs de la LHI

***Rencontre régionale des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne
13 octobre 2016***

Intervention : Valérie Kalbacher DDCCS 29

Comment mesurer l'efficacité d'une politique de lutte contre l'habitat indigne?

*Elle est souvent mesurée uniquement par : **les démarches coercitives (nombre d'arrêtés ...)+ le nombre de logements engagés ANAH.***

Pour la deuxième année consécutive, le réseau régional LHI a souhaité mettre en avant le travail effectué au niveau **des démarches amiables : , « médiation », accompagnement, repérage / qualification et des actions de formation des acteurs de la LHI**

Les données chiffrées présentées sont toujours à analyser avec précaution

Les démarches amiables:

le courrier, l'échange téléphonique, la rencontre...

L'objectif des démarches amiables:

Agir en amont pour éviter que les situations ne deviennent trop complexes

L'intervention d'un tiers pour décriper les tensions : « une médiation de fait » .

Traiter les quelques désordres pour éviter la dégradation rapide du logement .

Elles reposent sur de nombreux acteurs.

Elles peuvent conduire à des actions incitatives : mise à disposition des propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants d'une assistance technique et humaine (animations d 'OPAH, PIG)

Chaque année plus de 1000 courriers dans le cadre des démarches amiables

4 ADIL Bretonnes dynamiques et engagées contre l'habitat indigne et l'indécence : conseil juridique, orientation en direction des locataires et des propriétaires



Des associations de
Consommateurs impliquées

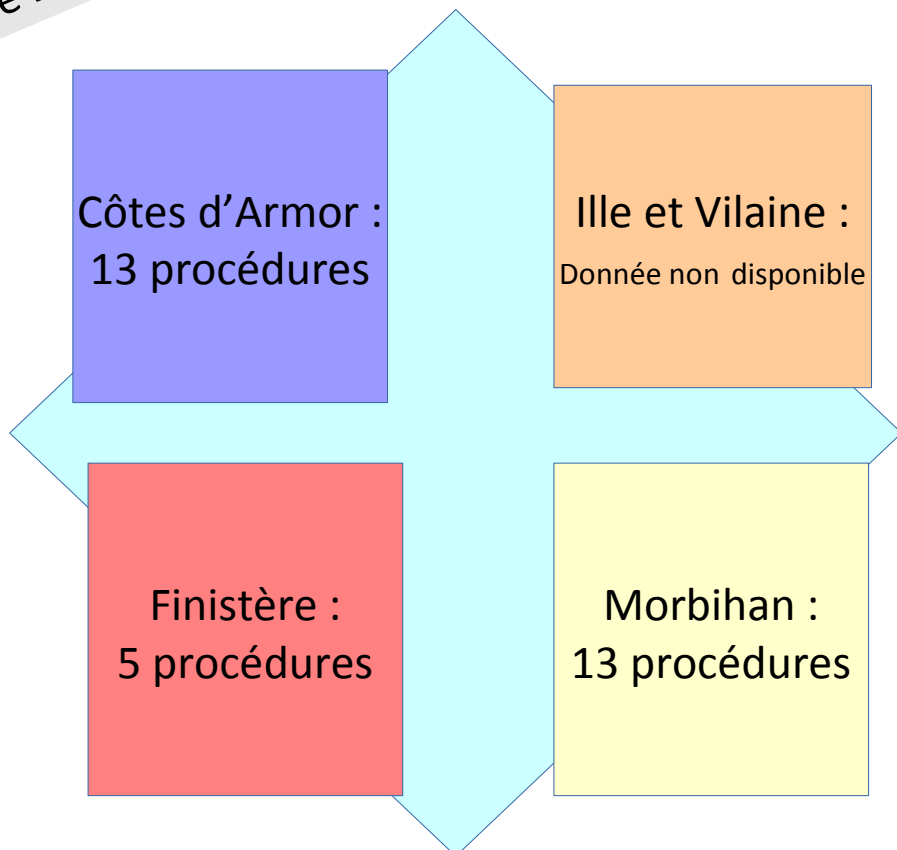
CLCV, CSF...



Les 4 commissions de conciliation :
Ex 6 saisines dans le 29/ 3 dans le 35
pour un Litige/non décence

En cas d'échec de la phase amiable: la procédure devant le tribunal d'instance

Année 2015



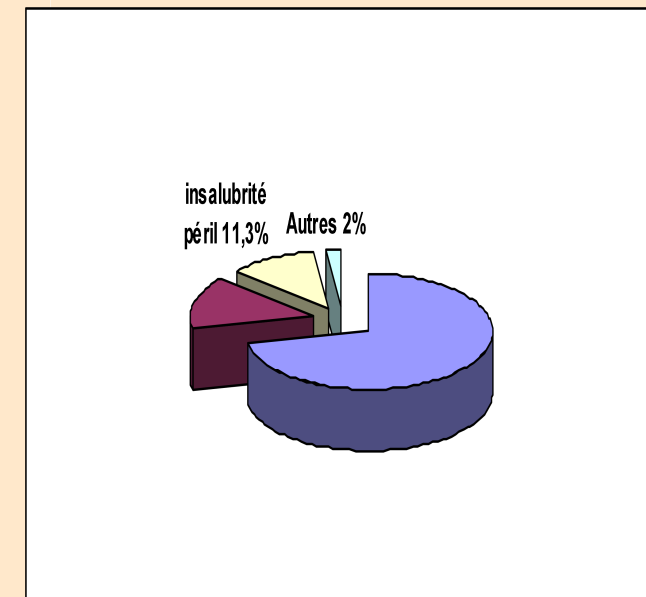
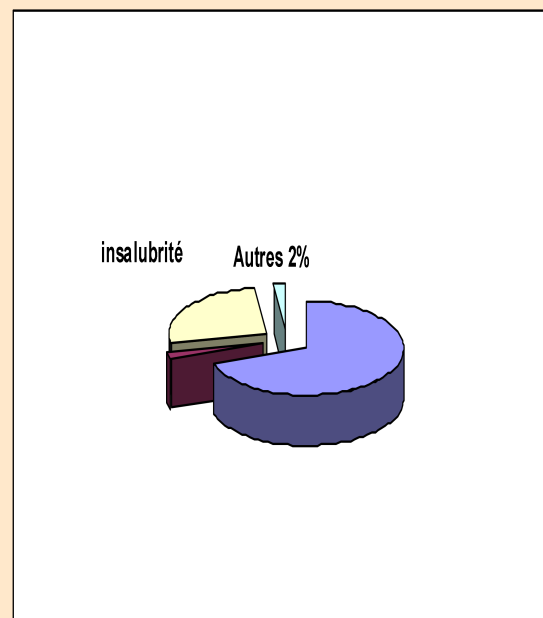
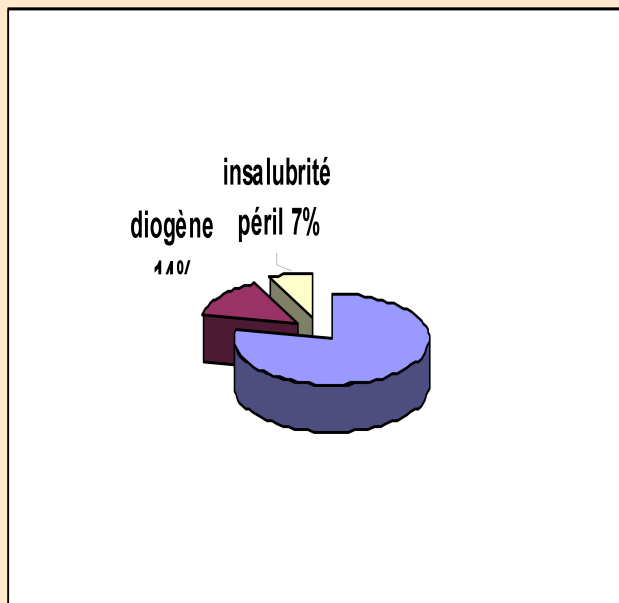
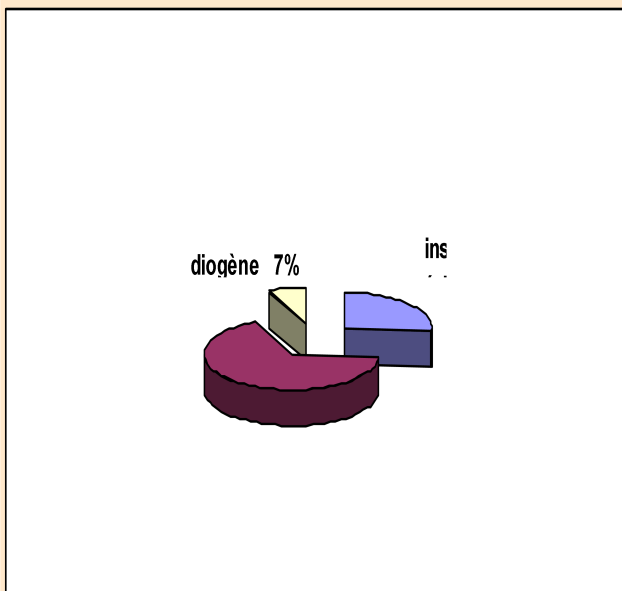
Le + : L'accompagnement des locataires en cas d'échec de la phase amiable
Trois actions spécifiques : CLCV (29) et CSF (56) et l'ADIL 22 (soutenues par la Fondation Abbé Pierre)



Des repérages, signalements avec visite ayant permis la qualification du logement

Année 2015 (données: DDTM, DDCS, SCHS, ADIL,ARS ..)

Finistère		Ille et Vilaine		Côtes d'Armor		Morbihan	
205 visites		400 visites		223 visites		247 visites	
26,7 % PO	69,7 %	20%	80%	21%PO	49 %	19 %	81%
3,6 % COPRO	LOC	PO	LOC	30 %	LOC	PO	LOC
				COPRO			





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Année 2015

Une offre de formation des acteurs de la LHI pour améliorer le repérage et le traitement des situations

	Finistère	Ille et Vilaine	Côte d'Armor	Morbihan
Qui la réalise?	ADIL et ARS (conseil départemental ou autre délégataires, et DDCS)	ADIL,DDTM,SCHS ville de Rennes, ARS	DDTM, ADIL	ADIL
Pour qui?	Élus et techniciens EPCI,Communes Acteurs du repérage	Travailleurs sociaux/EPCI/Avocats agences immobilières, notaires Futurs inspecteurs d'hygiène+élèves ingénieurs...	Travailleurs sociaux Associations et Elus	Travailleurs sociaux MSA,Elus
Estimation en nombre de personnes formées	66 Personnes formées	500 Personnes formées	25 Personnes formées par DDTM +Formations ADIL : données non connues	45 Personnes formées

Réseau breton LHI
2016 : des évolutions des Pôles départementaux LHI

La politique LHI et les évolutions
des organisations prises en compte
dans
l'ensemble des PDALHPD Bretons

Une **internalisation des secrétariats** des Pôles au sein
des DDTM dans le 22 et 56

Des évolutions des organisations
de la LHI attendues
dans
le cadre des PDALHPD dans le 35 et 29
**Axe commun : amélioration de la centralisation
des repérages**